

Le Gazouillis de Limogne en Quercy

N°23-02



Le mot de l'adjoint



Chères Limognaises, chers Limognais
Beaucoup d'évènements dans ce nouveau Gazouillis. Plusieurs invitations faites aux limognaises et limognais et à celles et ceux qui aiment notre village ou voudront le découvrir. Encore des invitations à diverses rencontres qui sont la preuve qu'il se passe toujours quelque chose chez nous, mais surtout, une incitation vigoureuse à respecter les consignes en matière d'urbanisme.. C'est une question de civisme mais aussi de respect de l'égalité de traitement entre les citoyens. Bonne lecture.

Michel Ortalo-Magné Adjoint au maire

La gestion de l'urbanisme, un vrai sujet pour la municipalité mais aussi une responsabilité

Permis de construire, PLUI, déclaration préalable, déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT), la liste des documents, des déclarations et autres est longue. On s'y perd parfois .

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² ou 40 m² en zone U. Il est obligatoire pour certains travaux d'extension des bâtiments existants et en général pour leur changement de destination.

Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire nécessitent en principe une déclaration préalable de travaux.

La déclaration préalable est une autorisation d'urbanisme obligatoire à la réalisation de certains travaux pour lesquels il n'y a pas à demander un permis de construire, notamment les constructions de moins de 20 m² et les modifications de l'aspect extérieur des bâtiments existants. C'est souvent le cas des abris de jardin, garages, panneaux photovoltaïques ou pour une clôture.

Vous devez obtenir cette autorisation avant d'entreprendre les travaux.

Références : articles L.480-1, L.610-1 et L.480-4 du code de l'urbanisme : article 40 du code de procédure pénale (CCP)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

A retenir : En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux et afficher le permis de construire ou la déclaration préalable sur le terrain est obligatoire.

Dans tous les cas, mieux vaut se renseigner à la mairie AVANT toute opération de construction ou d'aménagement.

L'affichage doit rester en place **pendant toute la durée du chantier** et être visible de l'extérieur. Les renseignements figurant sur votre panneau d'affichage doivent être lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public.



Durant 2 mois à partir du 1^{er} jour d'affichage sur le terrain, vos voisins peuvent **contester l'autorisation** qui vous a été accordée. Ils font alors un « recours gracieux auprès du maire » qui a délivré l'autorisation.

Le service de la mairie est à la disposition des porteurs de projets pour les guider dans leurs démarches.

Le maire, acteur incontournable en matière d'urbanisme.

Il est garant du respect des règles et acteur essentiel dans le traitement des constructions édifiées sans autorisation d'urbanisme ou ne correspondant pas à l'autorisation d'urbanisme accordée. Dans l'exercice de cette fonction, il agit



au nom de l'État. Très concrètement, selon les dispositions du code de l'urbanisme, le maire, qui a connaissance d'une infraction de la nature de celles prévues par la

règlementation, doit dresser procès-verbal. Il doit également, le cas échéant, prendre toute mesure conservatoire d'interruption des travaux. Les obligations imposées au maire engagent éventuellement la responsabilité administrative de l'État.

Alors pour faire simple, le Maire détient l'autorité de police de l'urbanisme dans la commune. Les travaux ou utilisations du sol exécutés en méconnaissance des règles d'urbanisme constituent une infraction pénale, contravention ou délit qui peuvent entraîner une sanction fiscale et pénale.



SOCIAL

L'épicerie sociale solidaire itinérante « Pause cabas » vient pour vous à Limogne, deux mercredis par mois de 16h à 17h30, parking de la Maison des associations.



Besoin d'un coup de pouce pour réaliser votre projet ou atteindre votre objectif ?

L'épicerie sociale vous permet de faire vos courses à petit prix, les économies réalisées devant permettre de financer votre projet personnel : frais médicaux, réparation d'un véhicule, remboursement de dette... L'accès est donné pour une durée de 1 à 4 mois, renouvelable 1 fois.

Les achats se font par commande soit par téléphone soit par mail à partir d'un catalogue sélectionnant des produits de qualité et locaux. Vous pourrez constituer votre panier comme vous le souhaitez



Qui peut bénéficier de l'aide ?

Les personnes ayant une difficulté financière passagère, bénéficiaires de minimas sociaux, demandeur.se.s d'emploi, salarié.e.s, étudiant.e.s, retraité.e.sET habitant la communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne.

Comment bénéficier de l'aide ?

Il faut « monter un dossier ». Pour cela, rencontrer un travailleur social référent (CCAS, UDAF, MSD, assistante sociale du secteur...) ou contacter la mairie de Limogne (05.65.31.50.01) ou contacter le coordinateur de l'épicerie « pause cabas » (05 65 31 75 38 pausecabas@gmail.com)

**Pause cabas, c'est aussi...
Un lieu d'information, de
rencontre, d'entraide.**



Isabelle Escudier Adjointe au maire

L'armée française chez nous

Des manœuvres militaires vont se dérouler dans le sud de la France de mi-février à mi-mars 2023. Cet exercice ORION déployant près de 7000 militaires des armées de Terre, de l'Air et de l'Espace, et de la Marine Nationale concernera le département du Lot entre le 7 et le 11 mars 2023 avec un volume de 3000 soldats et 150 véhicules ainsi que des aéronefs.

Le gros des troupes terrestres manœuvrera dans le sud du département (hormis les cantons de Luzech et Puy-L'Évêque). Certaines troupes plus légères, poursuivront jusque dans la région de Gramat et Saint-Céré (dans une moindre mesure dans les cantons de Souillac, Cère et Ségala, Figeac 2). Des aéronefs survoleront le territoire.

Conseil aux populations : Si vous croisez des véhicules militaires, restez prudent, les gabarits sont imposants. En revanche, si vous rencontrez des soldats au repos n'hésitez pas à échanger avec eux. Ils ont besoin de votre soutien !

ORION (suite)

En cas d'incident prévenir le secrétariat de la mairie pour signaler un quelconque sinistre survenu sur le domaine privé, entre le 05 mars et le 10 mars, et en relation directe avec l'exercice ORION.

ECONOMIE, ATTRACTIVITE :

Un « hameau léger » à Limogne ?

Suite aux rencontres co-organisées par le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et l'association Hameaux Légers, Limogne-en-Quercy a manifesté son intérêt pour lancer un projet de hameau léger. Il s'agit d'un projet d'habitat participatif où un groupe d'habitants s'organise en structure juridique, locataire d'un terrain et où chaque foyer est propriétaire de son habitat léger. Un projet donc, aux valeurs sociales et écologiques qui a vocation à être inclusif et intégré à son territoire d'accueil. Lors de cette première phase d'étude de faisabilité, nous organisons, en partenariat avec Hameaux Légers, un atelier de concertation et de rencontre

le mercredi 22 mars, entre 18h et 21h.

Cet évènement s'adresse à toute personne intéressée par le projet de hameau léger : potentiel·les futur·es habitant·es du hameau, citoyen·nes de la commune, élu·es de Limogne-en-Quercy et de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne, associations locales... L'objectif?

- Présenter le projet et ses acteurs ;
- Se rencontrer et faire appel à l'intelligence collective pour proposer des stratégies répondant aux différents enjeux identifiés comme importants dans le cadre de ce projet d'habitat.

La rencontre a lieu dans la salle culturelle "La Halle" de Limogne-en-Quercy.

Inscriptions sur ce lien :

<https://hameauxlgers.typeform.com/limogne>

Pecten maximus

Inauguration de l'œuvre d'art refuge

LIMOGNE-EN-QUERCY

Le Dimanche 16 avril

Départ 11h15 du bourg.-

Inauguration sur le site à 12h.

Les habitants de Limogne en Quercy sont invités à participer à cette cérémonie « historique ». Retenez cette date.

Des précisions dans le prochain Gazouillis.

L'abri « pecten maximus » vu de l'intérieur :
il ait l'admiration des visiteurs

COMMERCES : la suite



Travail de groupe sur le terrain (ph. M.O.)

Après la rencontre du 7 décembre 2022 entre les commerçants de Limogne et la municipalité, des groupes de travail fonctionnent. Avec l'aide du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, une réflexion est entamée sur la signalisation des commerces du village et alentours. Trop d'affichage nuit à la lisibilité. Une réduction du nombre de panneaux va être enclenchée pour ne conserver que l'essentiel, en respectant l'équité entre tous les commerces et en répondant aux besoins des visiteurs.

L'opération est menée dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain ».



ACTUALITES

TRAVAUX : les trottoirs et bien plus



Les travaux paraissent s'éterniser, et pourtant un grand changement est en cours d'achèvement rue de Cénevières qui modifiera la circulation et les stationnement cette première semaine de mars. Si le calendrier annoncé initialement a fortement dérapé,

ce n'est pas tant à cause de ces travaux de surface que de la remise en état des réseaux d'eau courante qui a pris du retard. C'était un préalable à la reprise des trottoirs de la rue de Cénevières. Le SESEL, le syndicat mixte en charge de l'eau, a saisi cette opportunité pour anticiper des travaux qui auraient été engagés dans un futur proche. La météo défavorable et des obstacles dans le sous-sol limognais se sont révélés au fur et à mesure des percées et des tranchées. Tout cela a fortement ralenti le travail confié à la SAUR.

L'incidence sur le planning des autres entreprises parties prenantes a ajouté encore du délai. C'est un peu la règle dans ce type de travaux de voiries avec pour conséquence des perturbations qui ont perduré pour les riverains, une circulation au ralenti ou à l'arrêt dans le bourg et des déviations qui ont dû être prolongées et qui ont pu fragiliser

nos voies de contournement. Limogne, compte tenu de sa configuration routière est très sensible et peu résiliente à ce type de travaux dans son Centre bourg. Les résidents ont été très patients et le résultat final sera n'en doutons pas favorablement reçu.



Une chaussée temporairement recouverte de goudron et gravillons attend les Limognais dans le courant de mars avant que Le Conseil départemental entreprenne au printemps la mise en place d'un enrobé plus durable rue de Cénevières et sur la traversée du village de la D911. La commune pourra enfin mettre en œuvre les signalisations et les délimitations de chaussées définitives rue de Cénevières. Merci à chacun pour votre patience.

Jean Luc Bouchard premier adjoint



« On dit que... »

des nouvelles à la pelle et à la pioche !

On dit que ... la demande de logements en location est toujours forte. La mairie reçoit régulièrement des demandes. Dans le même temps, il existe des logements vides et d'autres, occupés seulement quelques jours par an. Dommage pour la commune et pour tous.

On dit que... ici parfois on se répète. Vrai. C'est pour que le lecteur prenne bien conscience de ce qui est écrit et en tire les conclusions qu'il peut en tirer...

On dit que... le maire a déposé une plainte contre les constructions de tous ordres qui se trouvent ici ou là, sans autorisation. Vrai et les contrevenant(e)s seront poursuivi(e)s. Pour comprendre, lire en page 1 et 2 de ce Gazouillis !

On dit que... l'hiver est la bonne saison pour tailler les arbres, les haies et si on ne peut le faire soi-même, il existe des entreprises prêtes à nous aider. Et il faut le faire. Attention ceci est urgent car les oiseaux ont commencé la construction de leurs nids. En taillant on réduit le risque d'incendie.

On dit que... le projet de pôle de santé va bien. Merci!

On dit que... trop peu de gens ont eu recours à l'indemnité carburant de 100 €. Pour la percevoir (si vous avez droit) il faut s'inscrire sur www.impots.gouv avec votre numéro fiscal et le numéro de la voiture avant le 31 mars..

On dit que... la mairie recherche un(e) placier(e) pour travail sur le marché du dimanche et plus. Vrai

Signé : L'oreille interne